

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANCIA
du Lundi 30 Mai 2016 à 18 H 30

PRESENTS : GUICHON Gilles, FLORYSZCZAK Christelle, BLADE Anne, ROY Josiane, BORGHINI Yves (arrivé 19h30), MEYNET Francine, SIBELLAS Christophe, FERNANDES Raoul, BONIN Robert

ABSENTS EXCUSES : BELZUZ Jean-Claude, PIQUET Serge

SECRETAIRE DE SEANCE : ROY Josiane

La séance est ouverte à 18h35.

Approbation à l'unanimité du conseil du 11 Avril 2016.

PARCELLES AK 479 et 496

Monsieur Le Maire propose que les parcelles communales cadastrées AK 479 et 496 où se situe l'arrêt de bus, soient au domaine public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de passer les parcelles AK 479 et 496 au Domaine Public.

La demande sera transmise au cadastre pour validation.

LOCATION SALLE DES FÊTES

Monsieur Le Maire présente la demande de location de la salle des fêtes, d'une habitante de CHANCIA, pour le 16 Juillet 2016 à l'occasion d'un anniversaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la demande de location à cette habitante de CHANCIA.

ADMISSION EN NON-VALEUR SUR TAXE D'URBANISME IRRECOUVRABLE

Vu le courrier reçu en date du 18 avril 2016 de la DGFIP de Lons-Le-Saunier d'une recette irrécouvrable de la Taxe Locale d'équipement,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer cette créance ont été diligentées par la Trésorerie de Bletterans, en charge du dossier,

Considérant qu'il est désormais certain que cette créance ne pourra plus faire l'objet d'un recouvrement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'admettre en non-valeur la taxe locale d'équipement d'un montant de **882.63 €**.

MODIFICATION CHAMP APPLICATION IEMP ADJOINT TECHNIQUE

Vu la délibération en date du 19 novembre 2012 n° 2012-039,

Vu l'arrêté en date du 12 Janvier 2015, concernant l'avancement de grade de l'agent technique,

Vu la demande de la trésorerie en date du 12 mai 2016 de mettre à jour l'IEMP attribué aux adjoints techniques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de modifier le champ d'application de l'IEMP de la façon suivante,

- **grade d'adjoint technique** : montant annuel de référence x 1.20

DROIT DE PREEMPTION PARCELLE AK210

Vu la déclaration d'intention de vente d'une maison individuelle adressée par l'office Notarial MILLET-BUSCOZ (Jura),

Concernant la vente de la parcelle AK 210 située 1 Rue du Village 01590 CHANCIA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption lors de cette vente.

VENTE CARAVANE 1 du CAMPING

Vu l'insalubrité de la Caravane n°1 du CAMPING et donc l'impossibilité de la louer pendant la période d'ouverture de Mai à Septembre,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de vendre la caravane n°1 au prix minimum de **500 €**
- **D'OUVRI**R les crédits nécessaires en RECETTE et DEPENSE d'investissement

DUREE AMORTISSEMENT ASSAINISSEMENT/MOBILIER/CHAUFFE-EAU SANITAIRE

Suite aux différents investissements entrepris au Camping Municipal, le Conseil Municipal doit choisir la durée des amortissements pratiqués sur ces différents biens,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PROPOSE les durées d'amortissement suivantes :

- Mobilier (literie, table, chaise) : 5 ans
- Assainissement : 20 ans
- Chauffe-eau dans Sanitaires : 10 ans

Le calcul de l'amortissement sera effectif à compter du 01/01/2017.

MODIFICATION TARIFS LOCATION COURTE DUREE MOBIL-HOME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier la location de courte durée des Mobil Home de la façon suivante :

↳ Week-end

- Location mobil home week-end de 2 nuits en mai, juin et septembre : 100.00 €
- Location mobil home week-end de 2 nuits en juillet et août : 130.00 €
- Location d'une nuit en mai, juin et septembre : 50.00 €
- Location d'une nuit en juillet et août : 65.00 €

Pour toute autre demande inférieure à une semaine : Nbre/Jrs (x) prix journalier

DEMANDE DE Mme BERTHIER : AMENAGEMENT AIRE DE CAMPING-CAR

Suite au rendez-vous de Mme BERTHIER en Mairie, la demande faite à Monsieur Le Maire d'autoriser l'aménagement d'une aire de camping-car sur son terrain situé à proximité du Camping Municipal, est proposée au conseil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

REFUSE cette demande afin de ne pas concurrencer l'accueil des camping-cars déjà présents au Camping de CHANCIA.

LOCATION RESTAURANT LA PLAGES (Arrivé de Mr BORGHINI Yves)

Monsieur Le Maire annonce que le projet de reprise de Mr MERCIER n'est plus d'actualité. Un autre projet avec un autre repreneur est actuellement à l'étude.

PROJET REHABILITATION DU FOUR COMMUNAL

Vu le courrier reçu en date du 03 mars 2016 de Mme La député Marie-Christine DALLOZ qui confirme sa participation au projet de réhabilitation du four,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet d'investissement de réhabilitation du four communal afin de rechercher et d'obtenir des subventions auprès des organismes publics.

MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE PARIS AUX JO 2024

L'AMF (association des Maires de France) met en place une motion de soutien suite à la candidature de la ville de Paris aux JO de 2024,

Monsieur Le Maire demande au Conseil de voter pour ou contre la motion,

Le Conseil vote : **2 voix contre, 3 pour, 4 abstentions**

La motion de soutien n'est pas adoptée.

QUESTIONS DIVERSES

SECURISATION ROUTE : Le dossier a été envoyé à la Direction Départementale des routes. Une aide au financement est envisageable. Une délibération sera prise au prochain conseil municipal pour valider la demande de subvention « amende de Police ».

COMMISSION TOURISME : Lors de la dernière commission en date du 19 mai 2016, le camping de CHANCIA a longuement été évoqué. Une rencontre sera organisée prochainement avec l'ensemble des campings situés autour de la Presqu'île (Condes, Dortan) afin de mener une réflexion sur l'évolution potentielle des campings.

FETE DE LA ST MAURICE : Les Amis du Four, en partenariat avec La Commune, acceptent de maintenir la fête de la ST MAURICE. Date prévue le 24 Septembre.

VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE : Une demande d'aide au financement est possible auprès de La région si le véhicule est utilisé en auto partage.

PLAGE CAMPING : L'installation d'une clôture est évoquée.

ABRIBUS : La demande de financement, à hauteur de 50%, a été acceptée par la direction départementale des transports.

AD'AP : Les travaux de l'accès handicapé commenceront, cette année, par La Mairie. Le choix des prestataires sera voté lors du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 21 heures 00.